

# Fables de Nevers & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Brevet de maîtrise, Nevers, 1772

nous andre Brunes, lieutenant particulier de roy des violons, de musique et de dans  
 pour l'abbaye de Saint-Benoit, de Nevers, et de l'abbaye de Saint-Denis de Nevers, en la  
 que est de l'abbaye de Saint-Denis de Nevers, maître musicien, professeur  
 le Compagnon de musique, sous figure. Certes sçavoir que nous est apparu  
 des Brunes vie et univers de La Chapelle de Nevers Louis de Nevers le maître  
 appartenant dans l'art de la danse et de la belle figure de roy et de la danse  
 à l'abbaye de Nevers, après un examen fait par les sçavoirs de Louis de Nevers  
 le maître de Nevers lequel je ai fait avec différentes questions que nous luy avons  
 faites relativement à l'art de la danse, nous l'avons de Nevers et de Nevers  
 maître de danse, pour l'abbaye de Nevers et de Nevers de Nevers, luy permettant  
 l'enseignement de toutes personnes quelconques, d'instruire les enlumens, de la  
 charge par luy de la danse de Nevers, de Nevers les statuts, ordonnances,  
 arrêts et de Nevers en tout honneur. Payer les droits de Nevers  
 le maître qui sont de Nevers. et de Nevers par devant nous le lieutenant  
 général de l'abbaye de Nevers de Nevers, à l'effet de Nevers  
 serment de Nevers en conséquence que nous de Nevers honneur et de Nevers  
 de Nevers de Nevers sans aucun trouble, en tant que de Nevers nous avons  
 figure fait avec nous en tant de Nevers, luy permis avec mil fig. de Nevers  
 sous figure de Nevers

### *Transcription n° 116*

Nous, André Rouen, lieutenant particulier du Roy des violons, de musique et de danse pour la ville, faubourg et banlieue et toute l'étendue du diocèse de Nevers en ce qui est du ressort du bailliage et pairie de Nevers, maître musicien, professeur et compositeur de musique soussigné, certifions qu'après qu'il nous est apparu des bonnes vies et mœurs et de la capacité du sieur Louis René LEMAIRE apprentif dans l'art de la danse, bon et fidèle sujet du Roy et fort attaché à sa personne sacrée et après un mur examen subi par ledit s[ieu]r Louis René LEMAIRE dans lequel il a satisfait aux différentes questions que nous luy avons faites relativement à l'art de la danse, nous l'avons reçu et recevons maître de danse pour la ville, faubourg et banlieue de Nevers, luy permettons d'enseigner à toutes personnes quelconques, d'en retirer les émoluments à la charge par luy de se bien comporter, d'exécuter les statuts, ordonnances, arrêts et règles en tout leur contenu, payer les droits de réception et autres qui sont dus ; et se présenter par devant monsieur le lieutenant général au bailliage et pairie de cette ville de Nevers, à l'effet de prêter serment. Voulons en conséquence qu'il jouisse des titres honneurs et prérogatives des maîtres de danse sans aucun trouble, en témoin de quoy nous avons signé, fait à Nevers en notre bureau le premier aoust mil sept cent soixante douze. Signé Rouën.

### *Commentaire n°116*

Nous voici à Nevers (Nièvre), le 1<sup>er</sup> août 1772, devant le tribunal de police de la ville (A.D. 58, 2B 213). André ROUEN, lieutenant du roi des violons, vient recevoir Louis René LEMAIRE comme maître de danse en la ville.

Quelques rappels. La Ménestrandise, communauté des joueurs d'instruments, régit cette profession à l'image des autres activités d'Ancien Régime ; à ce titre, il faut être reçu maître pour pouvoir exercer, et auparavant suivre un apprentissage en bonne et due forme. À la tête de la corporation, le « Roi des violons » qui était le plus souvent, ce n'est pas un calembour, violon du Roi (de France celui-là). N'ayant pas le don d'ubiquité, il délèguait la charge de contrôler le bon ordre de la profession à des Lieutenants ayant autorité sur une province. Cette organisation, établie à Paris en 1321 à l'initiative de *ménétriers*, *ménétrières* et *jongleresses*, connaît quatre siècles de règne sans partage. Ce n'est qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, avec l'avènement de Louis XIV, le « Roi danseur », qu'elle voit son autorité remise en cause. S'ensuit alors une compétition farouche avec les académies naissantes, qui s'enlise dans des arguties judiciaires pendant plusieurs dizaines d'années.

Toutefois, la communauté tente un ultime baroud d'honneur vers 1750, sous l'impulsion de son Roi d'alors, Jean-Pierre GUIGNON. Celui-ci, en raison de la vénalité des offices promulguée par Louis XIV, vend moyennant espèces sonnantes et trébuchantes les titres de lieutenants, qui sont ensuite « sous-loués » à divers particuliers, province par province. L'historiographie n'est pas tendre à l'égard de ces « lieutenants particuliers », et l'on se gausse de leur statut social :

« Jean-Pierre Guignon, dans sa volonté de reconquête, avait placé un certain nombre de ses lieutenants dans quelques villes de province [...] la plus importante de ces lieutenances fut attribuée à Etienne-Henri Barbotin qui acquit de la communauté, pour une somme de 25.293 livres, une lieutenance générale héréditaire comprenant à peu près les deux tiers de la France. Selon quelques membres de la communauté, il aurait acquis des provinces entières pour quelques dizaines de francs [...] Barbotin vendit ou donna à moitié profit un grand nombre de places de lieutenants particuliers : il délégua Houattelin à Saint-Denis pour les environs de Paris, Surentine père et fils à Dijon pour la Bourgogne, Sauvageau, *cabaretier à l'enseigne de la Croix à Blois*, Charles Champion, *garçon perruquier*, à Chartres pour la Beauce et l'Orléanais, Vendemine à Tours, Lemierre à Rennes pour la Bretagne, Rouan à Nevers, Lemaire, *marchand d'orviétan et arracheur de dents*, à Bourges, Caffard du Mollet à Toulouse, Pierre Olivier Josson à Angers pour l'Anjou et le Maine »

CHARLES-DOMINIQUE LUC, *Les ménestriers Français sous l'Ancien Régime*, Klincksiek, 1994, p.272.

Cette référence provient de *l'État actuel de la Musique du Roi*, ouvrage de 1774, où BARBOTIN est présenté comme un « personnage absolument ignoré », et où la lieutenance de Nevers échoit « au nommé ROUEN ».

Qu'il nous soit donc permis ici de redorer autant que faire se peut le blason d'André ROUEN (1723-1787Ca). Fils d'un marinier de la paroisse Saint-Aricle de Nevers, il est vraisemblablement enfant de chœur à la cathédrale. À sa sortie des aubes, il est *recteur des petites écoles* à Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) où il se marie, puis revient à Nevers en 1753, où il devient sous-chantre du chapitre. Il joue du serpent, chante, et pratique sans doute d'autres instruments ; en 1774 il est *Maître de musique* à la cathédrale. Ses enfants seront

aussi versés dans l'art musical : Gilbert-André est membre de l'*Académie Royale de musique du Roi* en 1787, et Claude maître de musique à Nevers. Bref, cet homme-là n'est pas un quidam anodin...

On raconte même qu'il aurait cherché des noises à ses collègues musiciens de la cathédrale qui voulaient passer outre les usages de « La Grande et Ancienne Ménestrandise ». Donnez-moi le temps de retrouver les sources qui le prouvent, et je vous reparle de lui !

On pourra penser que cet acte nous entraîne bien loin des « Musiques traditionnelles » *stricto sensu*. Cela se discute. D'une part la formation initiale dans une *psalette* ou *maîtrise* représente, pour des enfants issus du petit peuple, la chance d'accéder à un statut enviable : formé à la musique, au chant, à la lecture, l'apprentissage d'un métier est offert à la sortie des aubes si l'on n'a pas les talents suffisants pour faire carrière dans la musique. Outre la fonction de chantre de leur paroisse, il est assez certain que ces anciens enfants de chœur ont fourni nombre de ménestriers ruraux des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Secondement, un maître à danser comme Louis René LEMAIRE devait intervenir dans des milieux sociaux assez hétérogènes. Sans doute pas auprès des plus humbles, mais les coteries d'artisans nivernais ont dû faire appel à ses services, et nous savons qu'il organisait régulièrement des bals (A.D. 58, 2B 213-214). Il est dit *musicien* lors d'un parrainage en 1782. Une recherche plus précise nous apprend qu'il est originaire de la paroisse Saint-Sulpice à Paris, qu'il se marie à Cosne-sur-Loire (Nièvre) en novembre 1787, puis qu'il décède à Lorris (Loiret) en août 1790. Itinérance laissant imaginer une carrière plutôt en demi-teinte...

#### **Mots-clés**

Nivernais / XVIIIe / Musique & danse / Contrôle administratif / Manuscrit / Ménestrandise